Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260225-BUR_202602_N15-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Bureau Communautaire
Séance du 18 février 2026 – 14h00

Le Bureau Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Jacques EDERN, Gildas BERNARD, Bernard FLOCH, Odile THUBERT-MONTAGNE, Aline CHEVAUCHER, Bernard LE PORS, Éric PENNEC, Eric GRALL et Jean-Noël EDERN lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU : DGS et Véronique GUYONVARCH : DGA.

ABSENTS EXCUSÉS : Stéphane CLOAREC – Éric LE BOUR – Jacques PONTU – Patrick GUEN - Anne BESCOND.

Date de la convocation : 12 février 2026 **Date d'affichage :** 12 février 2026	**Membres du Bureau :** En exercice : 14 Présents : 9 Votants : 9		**Présidence de séance :** Jacques EDERN **Secrétaire de séance :** Gildas BERNARD
Numéro d'ordre BUR-2026-02-N15	**Nomenclature** 1.4	**Rapporteur** Jacques EDERN	**Chef de projet :** Arnaud DINTRAT
CHARTE DE TERRITOIRE : HAUT-LEON COMMUNAUTE – Un Bout de Bretagne Intense			
Axe : Transition Environnementale	**Enjeu : Préserver et valoriser la Biodiversité**		**Action : Compétence Eau et Assainissement**

Objet : Convention S.T.E.P Saint-Pol de Léon

Jacques EDERN, Président, indique qu'une partie de l'activité de la société SERVIMAX concerne la vidange et l'entretien de fosses septiques et, à ce titre, sollicite la Communauté pour la signature d'une convention de prise en charge de ses matières de vidange à la STEP de Saint Pol de Léon.
Après consultation du délégataire et analyse des quantités prévisionnelles, la demande est jugée acceptable car la station peut accepter approximativement 33m3/jour de matières de vidange quand la société SERVIMAX envisage 4 à 6 m3/jour au maximum.

Après avoir pris connaissance de la convention S.T.E.P ;
Après avoir entendu le Rapporteur ;

DÉLIBERATION

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide, d'autoriser le Président à signer les conventions de prise en charge de ses matières de vidange dans les STEP communautaires.

Présents	**9**
Pouvoirs	**0**
Votants	**9**
Pour	**9**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Jacques EDERN

Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD